

DECRET D/2021/.....143/PRG/SGG

AUTORISANT LA RATIFICATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) DU PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE 225 KV GUINEE-MALI B, SIGNE A CONAKRY LE 03 MARS 2021, POUR UN MONTANT DE CENT SOIXANTE DIX MILLIONS D'EUROS (170.000.000€).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2021/0014/AN du 13 avril 2021, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2021/.....142/PRG/SGG du 1.9.MAI.2021., portant promulgation de la Loi L/2021/0014/AN du 13 avril 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié du Contrat de financement entre la République de Guinée et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kv Guinée-Mali B, signé à Conakry le 03 mars 2021, pour un montant de cent soixante dix millions d'Euros (170.000.000€).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 MAI 2021


Prof. ALPHA CONDE